



ACADÉMIE
DE NANCY-METZ

Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de l'académie de Nancy- Metz

Note à l'attention des
candidats au baccalauréat
professionnel
Accompagnement Soins et
Services à la Personne
Option A et B

Inscriptions au BCP ASSP modalités épreuves ponctuelles terminales – Session 2024

Informations	<p>Cette note d'information rappelle les règles essentielles des conditions d'accès au baccalauréat ASSP et ne peut en aucun cas valoir règlement d'examen. Il est donc indispensable de consulter le règlement dans son intégralité.</p> <p>Le décret 2009-145 du 10 février 2009 (bulletin officiel spécial n°2 du 19 février 2009) porte réglementation générale du baccalauréat professionnel.</p> <ul style="list-style-type: none">• https://www.education.gouv.fr/pid20873/special-n-2-du-19-fevrier-2009.html <p>L'arrêté du 11 mai 2011 (bulletin officiel n°24 du 16 juin 2011) porte création du baccalauréat professionnel Accompagnement Soins et Services à la Personne.</p> <ul style="list-style-type: none">• https://www.education.gouv.fr/bo/2011/24/mene1112959a.htm <p>Vous pouvez consulter ces informations sur le site internet EDUSCOL.</p>
Public concerné	<ul style="list-style-type: none">• Candidats scolaires dans un établissement privé hors contrat, dans un CFA non habilité CCF ou relevant de l'enseignement à distance• Candidats individuels.• Candidats de la formation professionnelle continue (Hors Greta).

La réglementation liée aux périodes de formation en milieu professionnel ou à l'expérience professionnelle

2.1 - CHOIX DU LIEU 2.2 – DUREE	<p>Le candidat doit obligatoirement effectuer 22 semaines de stage dont 10 semaines soit auprès de l'adulte non autonome (option en structure) ou soit dans le secteur de l'aide et/ ou du maintien à domicile (option à domicile).</p> <p>Nous vous invitons à consulter l'annexe II relative aux périodes de formation en milieu professionnel disponible sur le site EDUSCOL ci-après :</p> <p>https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/a127.html</p> <p>NB : Il appartient au seul candidat de gérer ses périodes ou son expérience en milieu professionnel : recherche des lieux, relations avec les responsables (accueil, signature de conventions, attestation d'assurance personnelle...). Le service des examens du Rectorat n'assurera aucune intervention en cas de difficulté.</p>
--	--

Constitution des dossiers

Dossier de la sous épreuve E13 : Conduite d'un projet d'accompagnement (option « à domicile » et option « en structure »)

A) Première partie

Ce dossier est élaboré par le candidat au cours d'une période de formation en milieu professionnel OU lors d'une activité professionnelle dans un secteur représentatif de l'option présentée.

Il comporte entre **15 et 20 pages, annexes non comprises.**

B) Deuxième partie

Le candidat doit joindre au dossier :

Pour les candidats scolaires : L'attestation (**annexe 1 pour l'option « en structure » / annexe 2 pour l'option « à domicile »**), de la période de formation en milieu professionnel correspondante **AVEC** la fiche d'appréciation relative aux activités conduites lors de la période de formation en milieu professionnel

Pour les autres candidats : Les documents attestant de l'activité professionnelle ou justifiant d'une expérience professionnelle correspondant à la finalité du diplôme (**annexe 1bis pour l'option « en structure » / annexe 2bis pour l'option « à domicile »**) dûment renseignée par les responsables des structures ou l'employeur et/ou autres justificatifs (contrat de travail, fiches de paie...).

L'ensemble des documents est envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à une date fixée par le recteur.

En absence du dossier produit par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette sous épreuve.

Dossier de la sous épreuve E33 : Aménagement et équipement de l'espace privé
(option « à domicile » uniquement)

Ce dossier doit comporter entre **10 et 15 pages**. Il prend appui sur les activités conduites au cours de la formation en milieu professionnel OU sur l'expérience professionnelle acquise dans le secteur d'activités.

Vous devez consulter l'annexe IV Définitions des épreuves pour prendre connaissance du contenu attendu.

<https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/a127.html>

Dossier de la sous épreuve E33 : Conduite d'actions d'éducation à la santé
(option « en structure » uniquement)

Ce dossier doit comporter entre **10 à 15 pages, annexes non comprises**. Il prend appui sur les activités conduites au cours de sa formation OU de son expérience professionnelle dans le secteur d'activités. Il doit s'appuyer sur des actions menées individuellement ou collectivement.

Vous devez consulter l'annexe IV Définitions des épreuves pour prendre connaissance du contenu attendu.

<https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/a127.html>

Pour tout complément d'information, merci de consulter l'**annexe IV Définition des épreuves** disponible sur le site EDUSCOL ci-après <https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/a127.html>

L'ensemble des documents est envoyé par courrier recommandé avec accusé de réception à une date fixée par le recteur.

En absence du dossier produit par le candidat, celui-ci ne peut être interrogé et la note « 0 » est attribuée à cette sous épreuve.

Les candidats doivent obligatoirement joindre l'ensemble des attestations de formation en milieu professionnel liées aux épreuves **E13, E31, E32 et E33 communiquées en annexes.**

Transmission des dossiers professionnels

La date et le lieu de dépôt du dossier seront indiqués sur la convocation.

IL EST FORTEMENT CONSEILLÉ DE PROCÉDER À CET ENVOI, AU CENTRE ÉPREUVE, PAR VOIE POSTALE, EN RECOMMANDÉ, **AVEC ACCUSÉ DE RECEPTION** (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

Le candidat devra se présenter avec un double complet de son dossier (y compris le double des justificatifs de PFMP ou d'expérience professionnelle) le jour de l'épreuve.

Adresse utile – liens utiles – contacts

Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz
Bureau DEC5
Spécialité BCP ASSP
9 rue des Brice - Rond-point Marguerite –
CS 30 013 - 54035 Nancy Cedex

Liens internet

Site éducol : <https://eduscol.education.fr>

Site académique : <http://www.ac-nancy-metz.fr>

Coordonnées

Pôle Industriel 03.83.93.56.59

Pôle Tertiaire 03.83.93.56.60

Pôle Transversal 03.83.93.57.10

Pour toutes questions concernant l'examen ce.dec5.tertiaire@ac-nancy-metz.fr

Pour toutes questions concernant l'aménagement d'épreuves ce.dec-incluscol@ac-nancy-metz.fr